PROCÈS-VERBAL DE LA PREMIÈRE SÉANCE DU COMITÉ DE SUIVI

Projet : Baux miniers et concessions minières – Région de Chibougamau (Cygnus Metals / CBay Minerals)

Date : 27 octobre 2025
Heure : 15 h 00 à 15 h 50
Lieu : Réunion virtuelle (visioconférence)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 03 par Mme Laurence Huss, conseillère intégrée chez Cygnus Metals, qui agit à titre de secrétaire du comité. Mme Huss informe les membres que la rencontre est enregistrée aux fins de rédaction du présent procès-verbal.

2. PRÉSENCES

Nom	Rôle / Organisation	Statut
Laurence Huss	Cygnus Metals – Secrétaire du comité	Présente
Louis Beaupré	Directeur de géologie, Cygnus Metals ***à titre d'invité***	Présent
Louis Lalancette	Directeur du développement économique et de l'urbanisme, Ville de Chibougamau	Présent
Isabelle Milord	Citoyenne de Chibougamau	Présente
Sylvain Tremblay	Citoyen de Chibougamau	Présent
Jean Jolet	Représentant du Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James	Présent
Régis Bosum	Communauté d'Ouje-Bougoumou	Absent

Quorum : atteint (majorité de membres indépendants présents).

3. OBJECTIFS DE LA SÉANCE

Mme Huss rappelle que cette première séance vise :
1. La constitution officielle du comité de suivi exigé par la Loi sur les mines ;
2. La présentation des obligations légales du comité et des membres ;
3. L'adoption du règlement interne du comité ;
4. Une présentation du projet et des titres miniers par Cygnus Metals.

4. CONSTITUTION DU COMITÉ

Les membres présents confirment leur participation selon la composition suivante :
- Représentant municipal : Louis Lalancette (Ville de Chibougamau)
- Représentant régional : Jean Jolet (Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James) en remplacement temporaire de M. Soro Coulibaly
- Représentant communautaire : Sylvain Tremblay (citoyen)
- Représentante communautaire: Isabelle Milord (Tourisme Baie-James, à titre individuel)
- Représentant du locataire : Laurence Huss (Cygnus Metals, membre non indépendant)

Le comité demeure constitué majoritairement de membres indépendants.

Aucune présidence n'a été élue à cette séance. Le comité convient de reporter l'élection du président à une rencontre subséquente. Mme Huss agit comme secrétaire du comité et assurera la rédaction et la publication des documents sur le site web de Cygnus Metals.

5. PRÉSENTATION DES OBLIGATIONS LÉGALES

Mme Huss rappelle les exigences prévues par le Règlement sur les mines, notamment la publication des comptes rendus (art. 42.2 et 42.6), le maintien de la confidentialité, le choix d'un mode privé de règlement des différends (art. 42.3), et la responsabilité du locataire d'assumer les dépenses de fonctionnement (art. 42.5).

6. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTERNE

Le projet de règlement interne est présenté. Après discussion, la formulation du point 2 concernant la composition est ajustée pour préciser : « un représentant de chaque municipalité locale concernée ». Mme Isabelle Milord suggère la création d'un document de confidentialité distinct, proposition acceptée.

Proposé par : Sylvain Tremblay
Appuyé par : Louis Lalancette
Adopté à l'unanimité, sous réserve de la modification et de la préparation du document de confidentialité.

7. PRÉSENTATION TECHNIQUE DU PROJET

M. Louis Beaupré présente les projets miniers de Cygnus Metals / CBay Minerals dans la région de Chibougamau, les baux et concessions minières, les suivis environnementaux et les études en cours. Les travaux demeurent exploratoires et aucune exploitation n'est envisagée à court terme.

M. Jean Jolet demande que lui soit envoyé le statut légal des responsabilités environnementales des concessions minières du projet de JOE MANN.

8. PLANIFICATION DES PROCHAINES ÉTAPES

- Élection du président : une courte réunion sera tenue en novembre 2025.
- Le statut juridique des concessions minières de Joe Mann, tel qu'indiqué par le MRNF sera transmis aux membres du comité.
- Publication du PV et du règlement interne : sur le site web de Cygnus Metals dès approbation.
- Prochaine réunion annuelle : automne 2026, ou avant en cas de changement majeur.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Aucune autre question n’est soulevée. La séance est levée à 15 h 50.

10. SIGNATURE

Fait à Baie-Saint-Paul, le 12 décembre 2025. (Deux prolongations ont été accordées au membre pour la relecture et l’approbation du document)

Nom : Laurence Huss
Titre : Secrétaire du comité

Signature : Laurence Huss

d